

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar \leq 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

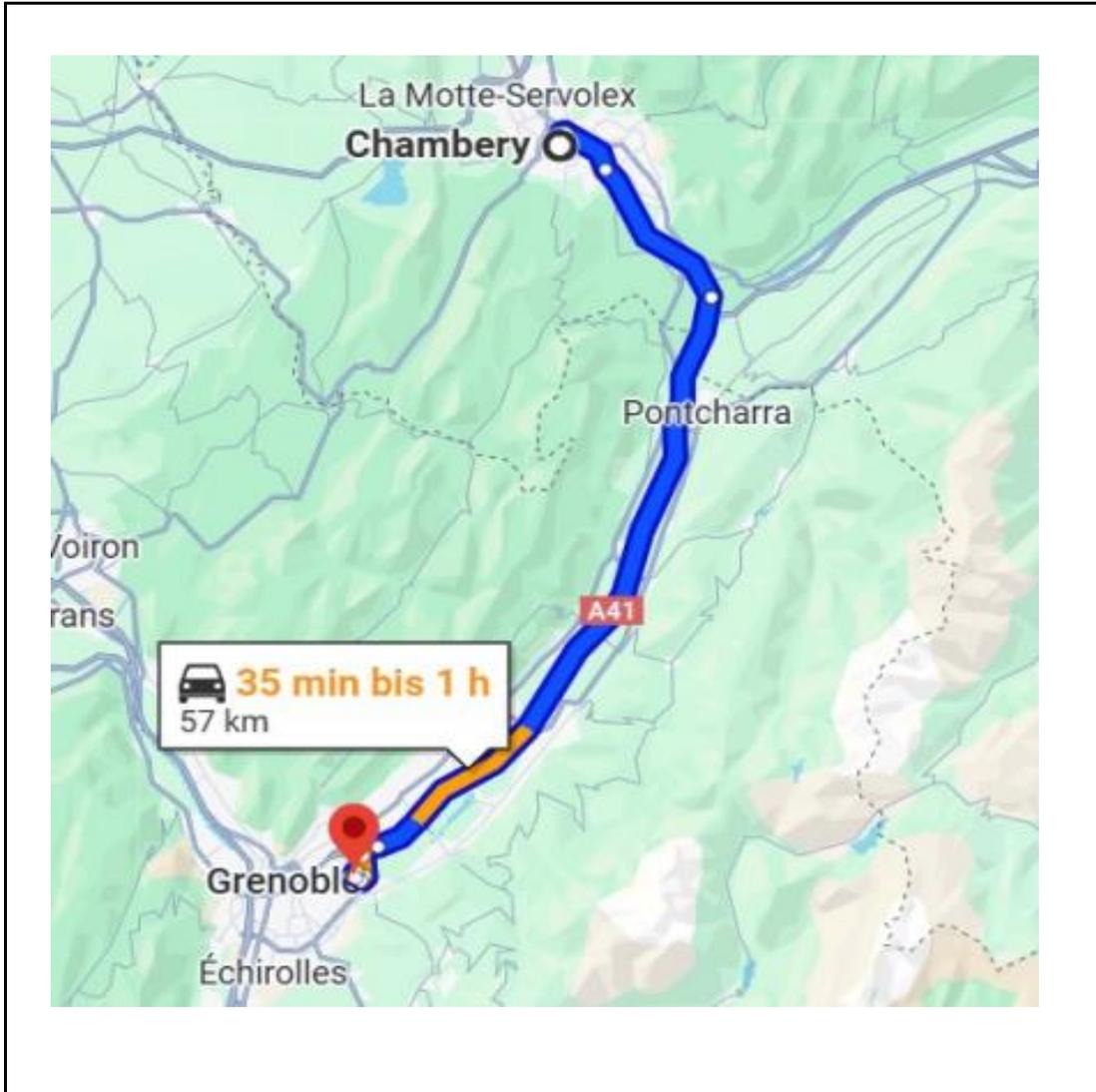
Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	75009 Paris
Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré Non • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Non • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Non • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés Non 	
<p>Origine² de la liaison</p> <p>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</p>	<p>Chambéry (Central Bus Station)</p> <p>1 Square Paul Vidal 73000 Chambéry</p> <p>Latitude 45.56998 - Longitude 5.91742</p>
<p>Destination³ de la liaison</p> <p>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</p>	<p>Grenoble (Condillac-Universités)</p> <p>1408-1430 Rue des Résidences 38400 Saint-Martin-d'Hères</p> <p>Latitude 45.189309 - Longitude 5.774476</p>

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1 Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire Chambéry (Central Bus Station) - Grenoble (Condillac-Universités)
Temps de parcours (en heures et minutes)	0H45
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquence Hebdomadaire Chambéry (Central Bus Station) - Grenoble (Condillac-Universités)

Pièce Jointe N° 1 :

Itinéraire Chambéry (Central Bus Station) - Grenoble (Condillac-Universités)

Itinéraire Chambéry (Central Bus Station) - Grenoble (Condillac-Universités)



Pièce Jointe N° 2 :

Fréquence Hebdomadaire Chambéry (Central Bus Station) - Grenoble (Condillac-Universités)

Fréquence Hebdomadaire Chambéry (Central Bus Station) - Grenoble (Condillac-Universités)

Jour/Itinéraire	Départs de		Départs de	
	Chambéry (Central Bus Station) - Grenoble (Condillac-Universités)		Grenoble (Condillac-Universités) - Chambéry (Central Bus Station)	
	Horaire Dép	Horaire Arr	Horaire Dép	Horaire Arr
Lundi	07H30	08H20	23H55	0H40
Mardi	07H30	08H20	23H55	0H40
Mercredi	07H30	08H20	23H55	0H40
Jeudi	07H30	08H20	23H55	0H40
Vendredi	07H30	08H20	23H55	0H40
Samedi	07H30	08H20	23H55	0H40
Dimanche	07H30	08H20	23H55	0H40
Offre par trajet	49	Places par bus, tous les jours	49	Places par bus, tous les jours

Nombre de trajet : 14

Nombre de semaine : 52